

## COMMUNE DE SAINT CRICQ VILLENEUVE

### Location de la salle des fêtes

TARIFS APPLICABLES à compter du 1er mai 2014	50€	120€	300€
	<i>Tarif forfaitaire pour un week-end comprenant la location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle</i>		
	<i>Ces prix sont majorés uniformément de 31€ si usage de la climatisation réversible</i>		
<b>Population concernée</b>	<b>Résidents de St Cricq</b>  pour l'organisation de manifestations les concernant et concernant leur entourage familial restreint proche (ascendants, descendants en ligne directe, frères et sœurs) qui eux-mêmes n'habiteraient pas St Cricq	<p>- Les associations ayant leur siège social hors commune mais dont l'un des membres réside à St Cricq.</p> <p>- Toute personne ne résidant pas à St Cricq et n'ayant qu'un lien de parenté éloigné avec un résident de Saint Cricq, à savoir : cousins, neveux, oncles, ... même si la réservation de la salle est faite par le résident.</p> <p>Seul le lien de parenté sera pris en compte.</p>	<b>Non résidents</b>  Par non résident, il faut entendre :  * toute personne non domiciliée dans la commune et n'y ayant aucune parenté.  * toute association n'ayant pas son siège social à Saint Cricq et dont aucun membre n'habite à St Cricq

A compter du 1er janvier 2015, responsable à contacter pour toute location de la salle des fêtes ou prêt de matériel communal :

**M. Didier BRUNET (05.58.45.33.40 ou 07.86.32.40.33)**

**Attention !** Un chèque de caution d'un montant de 300,00 € sera exigé, pour tous, en échange des clés de la salle des fêtes et sera restitué si l'état des lieux est satisfaisant, à l'issue du prêt de la salle.